



PREFET DU FINISTERE

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la réglementation générale
Section associations professions
réglementées

Tél : 02 98 00 97 48
Courriel : pref-professions-reglementees-route@finistere.gouv.fr

Afin d'obtenir votre aptitude physique après visite médicale permettant à la conduite des ambulances, des véhicules affectés au ramassage scolaire, des véhicules affectés au transport public de personnes, merci de bien vouloir faire retour du dossier accompagné des pièces ci-dessous :

- l'exemplaire du formulaire "avis médical"
- 1 photocopie de votre permis de conduire (recto-verso)
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone...)
- 1 photocopie de votre diplôme d'ambulancier(ère)
- 1 enveloppe timbrée affranchie et libellée à vos nom et adresse

Merci de bien vouloir faire retour de l'ensemble de votre dossier, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Brest
Pôle de la réglementation générale
Section des professions réglementées
CS 91823
29218 BREST Cedex 1